RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE « LA MALLE »

Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin - 13004 Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE 5
III. LES DONNEES COMPTABLES 8
A. Régime financier et des biens 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public 8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus 9
3. État des variations du patrimoine immobilier 9
4. Situation des biens et immobilisation 9
5. Suivi du programme contractuel d'investissement 10
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat 10
8. Engagements à incidences financières 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien 10
B. Personnel et entretien 11
1. Effectifs du délégataire 11
2. Travaux réalisés en 2023 14
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2023 17
4. Adaptations à envisager en 2024 19
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE 19
A. Action de gestion 19
1. Moyens techniques 19
2. Services effectifs 21
B. Actions socio-éducatives et animations 28
1. Accueil et suivi des familles 30
2. Scolarisation et soutien scolaire 32
3. Santé et prévention 35
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement 38
5. Activités de loisirs 42
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE 46
A. Tarification 46
1. Le droit d'usage 46
2. Perception du droit 46
3. Tarification cantine scolaire et services rendus 47
4. Consommations et coûts des fluides 47
B. Les subventions et participation 48
C. Rappel de faits de l'année 2023 49
VI. CONCLUSION 54
VII. ANNEXES 55

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient en région SUD PACA. Son métier est la gestion locative sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine et développe progressivement ses missions à caractère sociales.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

Fin 2023, ALOTRA gère :

- 9 résidences sociales à destination des ménages défavorisés et de travailleurs immigrés ;
- Une résidence pour étudiants ;
- Une résidence pour des fonctionnaires d'État ;
- Près de 60 logements en diffus ;
- Un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;
- 6 Aires d'Accueil pour les Gens du voyage, gestion en DSP attribuée par la Métropole-Aix-Marseille-Provence : Le Réaltor (Aix les Milles), Rives hautes (Fuveau/Meyreuil), La Malle (Bouc Bel Air/Simiane Collongue), La Garenne (Lançon de Provence, Pélissanne et Salon de Provence) Le Bargemont (Martigues) ;
- Deux Aires d'Accueil, pour la Communauté de Communes du Pays de Sorgues Monts Vaucluse : L'Isle sur la Sorgue, Le Thor;
- Une Aire d'Accueil en Arles, gestion en DSP attribuée par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;
- Deux centres sociaux agréés par les partenaires de la convention cadre des centres sociaux : le Réaltor (Aix Les Milles) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Gestion sociale renforcée de 50 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues, pour le compte de la S.A. d'H.L.M. Erilia depuis le 20 février 2005 ;
- Gestion Locative Technique et Sociale adaptée de 112 logements habités par un public d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau, pour le compte du bailleur CDC Habitat Social, depuis avril 2012.
- Accompagnement des occupants de l'aire d'accueil Le Thor dans un projet de transformation de l'équipement en Terrains Familiaux Location (depuis juillet 2023)
- Mise à jour de l'étude de calibrage établie en 2019 dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre de Roquefure à APT (depuis juillet 2023)

Près de 4500 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (isolés, familles, hommes, femmes, étrangers, jeunes, personnes âgées, Gens du voyage…) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des Gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

En mai 2019, ALOTRA a été retenue pour une nouvelle DSP du 01/06/2019 au 31/05/2026. Le périmètre de cette concession comprend au moment de sa prise d'effet les quatre aires suivantes : « Le Réaltor» d'Aix les Milles, «La Malle» de Bouc-Bel-Air, «Rives Hautes » de Fuveau et « La Garenne » de Salon.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

ALOTRA a donc été **retenue pour la nouvelle DSP Métropolitaine 2019-2026.**

Eu égard au renouvellement de la Délégation de service public, en date du 1er Juin 2019, ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil La Malle, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE

La Malle

Adresse

260, Avenue du Pin Porte Rouge
Quartier La Malle - 13320 Bouc Bel Air
Tel: 04.42.60.93.90 - Fax: 04.42.63.05.58
Mail: gl.lamalle@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Bouc Bel Air sur un terrain de 12 710 m² sur la parcelle cadastrée CN 21.
- A 14 kms d'Aix en Provence et 14 kms de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Proche des voies de circulation A51, RD6 et RD8^{N} ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Simiane-Collongue, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Septèmes-Les-Vallons.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et Marseille.
- Mitoyenne des bassins de rétention des eaux pluviales du quartier.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 30 places de 120 m² minimum, dont 2 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Malle s'effectue depuis la RD8.
- Chaque place dispose :
  - 1 bloc sanitaire composé de :
    - 1 WC isolé.
    - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
    - 1 évier et sa paillasse.
    - 1 espace cuisine/buanderie.
    - 1 auvent en dur.
    - 1 accès à l'énergie électrique.
    - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
    - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
    - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
    - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
    - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
  - 1 étendoir à linge.
  - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 221 m², abritant les services de gestion, composé par :
  - 1 hall d'accueil.
  - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
  - 1 bureau pour la gestion sociale.
  - 1 bureau pour les permanences médicales.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

1 salle de réunion et Animations.
1 espace cuisine/détente pour le personnel.
2 WC.
1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
1 local technique centralisé pour, le système de télégestion- prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.

- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
  1 stationnement.
  1 garage.
  1 terrasse privative.
  1 jardin privatif.
- 10 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 10 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.

Au titre des biens et équipements

- 8 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 18 candélabres d'éclairage et 11 candélabres pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 boulodrome.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 3 à 6 ans, également doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs équipé d'un barbecue.
- 1 barrière de régulation des entrées/sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales (mutualisé).
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 raccordement au réseau d'assainissement public.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison	26 septembre 2016
Inauguration	18 octobre 2016
Ouverture au Public	09 décembre 2016

Horaires et temps de séjour

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés

Une astreinte technique est en vigueur le samedi de 12h00 à 22h et le dimanche de 9h à 22h y compris les jours fériés

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jour consécutive est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA
Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88
Président : Pascal GALLARD
Directeur Général : Sylvain RASTOIN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil de Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle social et d'Animation.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

III. LES DONNEES COMPTABLES

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2022	2023		
CHARGES	**Réalisé**	**Réalisé**	**Evolution**	**Commentaire**
60 - Achats	**64 882**	**70 762**	**9%**	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	44 912	53 847	20%	Baisse de la conso / hausse du cout de l'élec (détail p 45)
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 221	619	-49%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	5 168	4 907	-5%	
5 - Fournitures Admin & Autres	1 045	648	-38%	
6 - Animations / Actions sociales	12 536	10 741	-14%	
61 - Services extérieurs	**35 806**	**24 058**	**-33%**	
2 - Locations mobilières et immo	430	488	14%	
3 - Entretien et réparation	32 123	18 153	-43%	
5 - Assurance	2 841	4 957	74%	
7 - Cotisations diverses	412	459	11%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	**5 377**	**4 955**	**-8%**	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	654	-	-100%	
2 - Publicité, publications...	425	11	-98%	
3 - Déplt, Mission & Réception	469	1 061	126%	
4 - Frais postaux et télécom	3 779	3 807	1%	
5 - Services bancaires	49	77	56%	
7 - Formation				
63 - Impots et taxes	**8 650**	**10 617**	**23%**	
1 - Impôts et taxes sur rém.	8 550	10 517	23%	
2 - Autres impôts et taxes	100	100	0%	Redevance d'occupation du domaine public
64 - Charges de personnel	**132 510**	**148 745**	**12%**	
1 - Rémunérations du personnel	91 930	101 379	10%	
2 - Charges sociales	32 868	36 509	11%	
3 - Autres charges du personnel	7 712	10 858	41%	TR
65 - Autres charges de gestion courante	**16 088**	**14 510**	**-10%**	
1 - Créances Irrécouvrables	20	310	1451%	
2 - Charges de Structure	14 200	14 200	0%	Selon DSP – 5,1% des charges totales
Divers	1 868		-100%	
66 - Charges financières	**-**	**-**	**-**	
2 - Autres charges financières	-	-	-	Pas d'Intéressement
68 - Dotation amortissements, provisions	**7 194**	**3 287**	**-54%**	
1 - Dotations aux amortissements	5 398	3 287	-39%	Véhicule de service + Web accueil
2 - Dotations aux provisions	1 796	-	-100%	
Total général	**270 507**	**276 934**	**2%**	

=> Les charges ont globalement augmenté, notamment les fluides et les charges de personnel

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

b. Recettes et évolution

	2022	2023		
PRODUITS	**Réalisé**	**Réalisé**	**Evolution**	**Commentaire**
70 - Prestations de services	**63 876**	**58 847**	-8%	
1 - Prestations d'hébergement	22 998	17 787	-23%	-15 pts du Taux d'occupation
2 - Fluides quittancés	38 990	40 750	5%	Eau : 9k€ - Elec : 31 k€
3 - Produits annexes	1 888	310	-84%	
74 - Subventions d'exploitation	**187 176**	**181 407**	**-3%**	
Collectivités Territoriales	**111 565**	**113 796**	**2%**	
Contribution Métropole AMP	111 565	113 796	2%	Selon DSP
Etat	**75 611**	**67 611**	**-11%**	
AGAA	75 611	67 611	-11%	Participation de l'Etat
75 - Produits divers de gestion	**0**	**70**	-	
79 - Transfert de charges	2 045	3 017	48%	
Total général	**253 097**	**243 342**	-4%	

=> Les recettes ont diminué car le taux d'occupation a baissé de 15 pts.

	2022	**2023**	**Evolution %**
RESULTAT GLOBAL	- 17 410	**- 33 593**	**+93**

→ Ce résultat s'explique par une baisse importante du taux d'occupation et une augmentation des dépenses des fluides et des charges de personnel.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	3 045 € répartis en fonction de la masse salariale n-1 des aires d'accueil d'ALOTRA, dont 459€ pour La Malle

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue La Malle	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :
1 utilitaire Peugeot Partner
1 véhicule de service
Une quote-part d'un véhicule du responsable

Programme d'investissement :
Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant.

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Biens propres au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
Poste 1 / 0,25 ETP				
Responsable du Pôle Gestion Locative et sociale des Aires d'accueil	**Nora ABA**	CDI	MASTER2 RH BAC +5	Présente toute l'année
Poste 2 / 1 ETP				
Chef d'établissement	**Nathalie GARDETTE**	CDI	Bac	Présente toute l'année
Poste 3 / 1,83 ETP				
Agent Technique /Astreinte	**Menasse SOLOMON**	CDI	Sans	Présent toute l'année
	Pascal HUY	CDI	Sans	Présent toute l'année
	Mohamed AINZERGUA (agent volant site Rives Hautes/La Malle)	CDI	-	Du 01/06/2023 au 31/12/2023
Poste 4 / 0,1 ETP				
Responsable Pole Social Animation	**Fatiha ALI SOUDJA**	CDI	DEJEPS	Présente toute l'année
Poste 5 / 0,5 ETP				
Travailleur social Animation	**Manon DA SILVA**	CDI	DECESF	Présente toute l'année

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille Provence.
Le poste Responsable du Pôle de Gestion Locative et sociale des Aires d'accueil a été créé. Il a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'accueil : de Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative des aires d'accueil :

- **Le Chef d'Etablissement,** responsable de Gestion Locative à temps plein, responsable du site, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;

- **L'Agent Technique** est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

- **L'Agent d'Astreintes** assure les interventions techniques en dehors des heures d'ouverture le samedi de 12h à 22h et le dimanche de 9h à 22h.

Le Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaines assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
- L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux chefs d'établissement
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation **:**

- **Le Travailleur Social Animation** met en place les différentes actions socio-éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP)

Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par le Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du Responsable du Pôle Travaux d'Alotra, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.

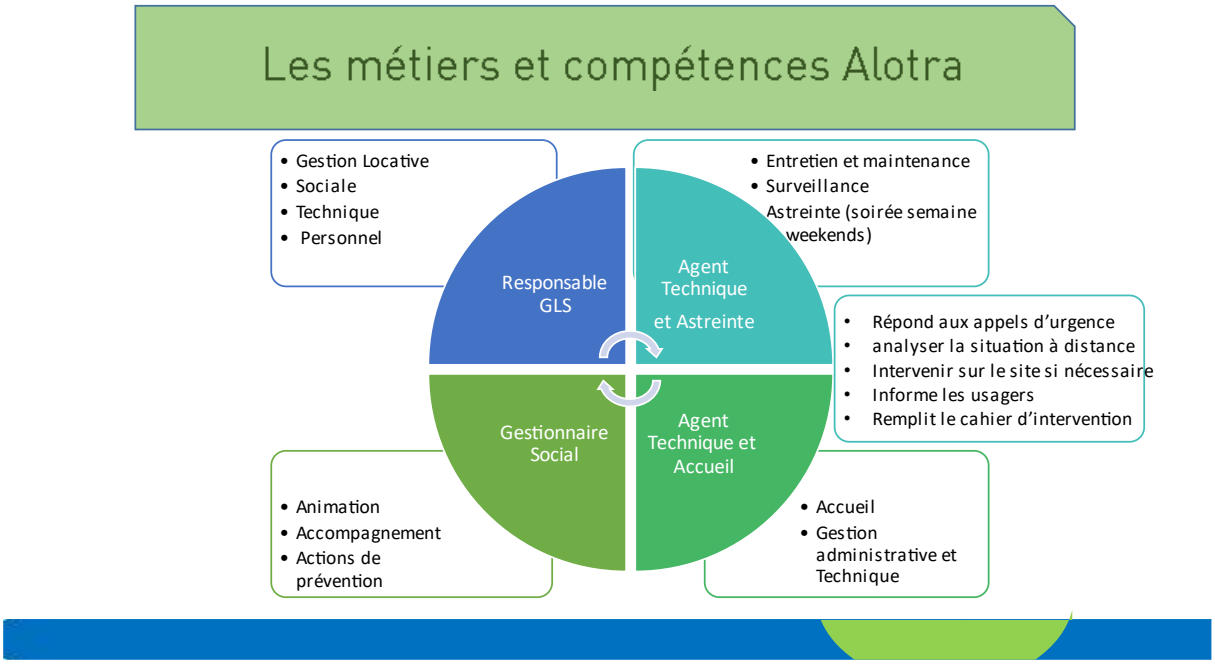

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Les formations proposées et suivies En 2023 :

- Le TSA a participé le 10/01/23 à la formation l'inclusion bancaire dispensée par la Banque de France.
- Le 23 et 24 novembre 2023 le TSA a participé à la formation « Scolarisation des enfants du voyages » proposée par la FNASAT.
- Le TSA participe 1 fois par mois au webinaire proposée par la CAF 13 sur des thématiques d'accès aux droits.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

- Le TSA a participé le 18 octobre 2023 à la formation « sensibilisation aux violences faites aux femmes » portée par Aix-Marseille Université, La Maison des femmes et le Réseau Méditerranée.
- Premiers secours en santé mentale

    - Le 28 novembre le TSA a participé au webinaire proposé par Idéal-Co portant sur la fracture numérique et l'illectronisme du public gens du voyage.
    - Analyse de la pratique professionnelle (proposée à l'ensemble des salariés, sur volontariat)
    - Habilitation électrique Agent technique et agent astreinte
    - Formation CSE (élu membre du CSE)
    - Formation Excel tout salarié utilisant l'outil informatique ou en évolution professionnelle
    - Formation manager de proximité en direction des responsables des aires d'accueil

    <u>Les projets de formation pour 2024 sont les suivantes :</u>

    - Formation banque de France
    - Accompagner les 6- 25 ans au développement de leurs compétences psychosociales.
    - Connaissance des publics et la gestion des aires d'accueil GDV
    - Analyse de la pratique Professionnelle
    - Sauveteur secouriste du travail
    - Habilitation électrique Manœuvre
    - Management de Proximité (niveau 2)
    - Formation Excel
    - Premiers secours en santé mentale
    - Équipier de 1ère intervention incendie
    - Premiers secours en santé mentale

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

2. Travaux réalisés en 2023

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2023** Du 01/01 au 31/12/2023		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Nettoyage					
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	**X**		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	**X**		
Nettoyage des abords de l'aire.	Quotidien	Tous les jours	**X**		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	**X**		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	**X**		
Voirie et réseaux					
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage des canalisations	3 fois par an	02/01/23 05/05/23 20/10/23		**X**	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins				
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	08/06/23			
Toiture					
Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture	1 fois par an	25/05/23		**X**	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	25/05/23		**X**	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins			**X**	
Peinture					
Entretien des façades	Selon besoins		**X**		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Juin 2023	**X**		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,	Selon besoins		**X**		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins		**X**		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon Besoins		**X**		

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2023** Du 01/01 au 31/12/2023		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Maçonnerie					
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins		**X**		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins		**X**		
Plomberie / Sanitaire					
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC…	Selon besoins		**X**		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins			**X**	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant	**X**		
Electricité					
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année		**X**	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins			**X**	
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	10/10/23		**X**	
Système de chauffage					
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Non effectué système en panne		**X**	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Non effectué système en panne		**X**	
Espaces verts					
Débroussaillage de l'aire et des abords	Plusieurs fois par an	En fonction des occupations des emplacements		**X**	

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Types de travaux	*Périodicité*	*Dates de réalisation*	**2023** Du 01/01 au 31/12/2023		
			Entretien courant	*Renouvellement réalisé*	*Modernisation*
Divers					
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Selon besoins		**X**	
Changement de vitrerie	Selon besoins		**X**		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins		**X**		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins			**X**	
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	1 fois/semaine	**X**		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Selon besoins	**X**		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Selon besoins	**X**		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Tout au long de l'année	**X**		

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et ALOTRA en 2023

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
• Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent • ***4 décembre 2023*** : début des travaux de réfection des fascines des emplacements 14,15 et 27 • ***29 décembre 2023*** : fin des travaux de réfection des fascines	➢ **Janvier :** ➢ Empl 04 : remplacement du robinet évier ➢ Empl 25 : débouchage des WC ➢ Nettoyage de la butte du haut ➢ Tonte et débroussaillage de tous les emplacements libres ➢ **Février :** ➢ Réfection peinture des portes WC et Douches des emplacements 12/14/16/17/20 + porte entrée bâtiment administratif ➢ Réfection portes au sintofer des emplacements 12/17/20 + porte bâtiment administratif ➢ Nettoyage tag (craie) emplacement 24 ➢ Renforcement de 2 panneaux grillagés au niveau des emplacements 3/6/24 ➢ Mise en sécurité de la balançoire cassée : fixation sciée et trou bouché par du ciment ➢ Changement de prises électrique 20 AMP sur les emplacements 15/18/24 ➢ Réparation de 3 serrures sur emplacements 7/14/24 ➢ Recherche défaut électrique sur candélabres ➢ Inversement de disjoncteur dans TGBT (dépannage) en attente passage électricien ➢ **Mars :** ➢ Réparation des évacuations lavabo (empl 18), évacuation extérieure PVC (empl 19) ➢ Changement de barillets sur porte DC et WC sur emplacement 18 ➢ Remplacement de fusibles sur candélabre au niveau empl 01 et empl 12 ➢ Tonte de tous les emplacements libres ➢ Inversement câble électrofrein sur porte entrée ➢ **Avril :** ➢ Débroussaillage et tonte des emplacements libres ➢ Mai : ➢ Débroussaillage et tonte des emplacements libres ➢ Remplacement d'une prise et recâblage d'une prise empl 18 ➢ 4 prises recâblées empl 10 ➢ Poteau et panneau grillagé refixé au bassin de rétention ➢ Remplacement d'une ampoule dans couloir accueil ➢ **Juin :** ➢ Réfection du câblage électrique empl 16 ➢ Tonte de toutes les parcelles + arrière cours du bâtiment administratif ➢ Fixation d'un panneau grillagé vers empl 6/7 ➢ Réparation serrure empl 03 ➢ Replacement du ballastre dans WC dames ➢ Débouchage WC empl 29 ➢ Nettoyage des extérieurs des emplacements 11/12/20/28/30 ➢ **Juillet :** ➢ Tonte de toutes les parcelles libres ➢ Enlèvement des encombrants

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

	➢ Désinfection sol de l'aire de jeux ➢ Remplacement des prises DC empl 29 ➢ Débouchage WC empl 12/28/29 ➢ Remplacement de la prise 20 AMP empl 08 ➢ Contrôle des fils de tous les étendages et remplacement aux empl 7 et 19 ➢ Réparations des serrures des portes WC et DC empl 14 ➢ **Août :** ➢ Nouveau fils sur les étendages empl 10 et 19 ➢ Débouchage WC empl 22 ➢ Réparation ou remplacement des robinets extérieurs sur les emplacements 7 et 15 ➢ Réparation du siphon évier empl 15 ; réfection évacuation extérieur (PVC) ➢ Empl 26 réparation de la chasse d'eau ➢ Empl 06 remplacement d'une des prises 16 AMp ➢ Empl 22 remplacement du pommeau de douche ➢ Remplacement des robinets extérieur des empl 7 et 16 ➢ Réparation de la serrure DC empl 29 ➢ Remplacement de toutes les prises de l'emplacement 15 ➢ Candélabres : reprise du disjoncteur différentiel ➢ **Septembre :** ➢ Empl 15 remplacement de la vanne arrêt eau et réparation de la chasse d'eau ➢ Remise en place d'un panneau grillagé au niveau des empl 20/21 ➢ Débroussaillage et désherbage du chemin d'accès au site ➢ Mise en place d'in interrupteur dans le vestiaire du personnel ➢ Repérage de la panne électrique de l'éclairage ext terrain / inversement du neutre et phase sur boîte de dérivation ➢ Réparation de la serrure DC empl 29 ➢ Remplacement du siphon évier empl 28 ➢ Remplacement du siphon évier empl 01 ➢ **Octobre :** ➢ Réparation de la serrure DC empl 03 ➢ Scellement des bites béton au niveau des emplacements 13/14/19 ➢ Réparation du siphon évier empl 27 ➢ Remplacement du joint au siphon évier empl 01 ➢ Remplacement du robinet extérieur empl 13 ➢ Remplacement du siphon évier empl 10 ➢ Recherche problèmes de câblage des candélabres. Mise à jour d'une boîte de dérivation non protégée. Mise en sécurité. Problème résolu. ➢ Réparation de délesteur empl 06 ➢ **Novembre :** ➢ Réparation de la plaque de la chasse d'eau empl 08 ➢ Soudure barrière entrée du site ➢ **Décembre :** ➢ Débouchage des WC empl 12 et 18 ➢ Dépannage électrique empl 02 ➢ Remplacement d'un ballaste dans WC Hommes ➢ Fixation de tous les potelets en bois (ciment et terre)

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

4. Adaptations à envisager en 2024

Travaux à envisager	Commentaires
• Réfection des piliers de l'auvent du bâtiment administratif	• Par Alotra
• Porte local poubelles à remplacer	• En cours de projet (AMP)
• Remplacements tuyau PVC d'évacuation des eaux sales sur différents emplacements	• En cours de projet (AMP) 2 emplacements sont impactés par un regorgement à voir
• Envisager la fermeture par un toit de la zone des encombrants (pour éviter tout dépôt sauvage)	• En cours de projet (AMP) avec changement de lieu de stockage des encombrants
• Remplacement de la PAC	• Par AMP
• Réfection emplacement 17, réseau évacuation des eaux vannes.	• Par Alotra
• Réfection des murs (enduit et peinture) des emplacements	• Projet ALOTRA
• Installation de caméras entrées du site	• En cours de projet ville d'Aix

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	10/10/23	Qualiconsult
Extincteurs	27/03/23	ADI protection incendie
Eclairage de sécurité	06/09/23	ADI protection incendie
Eau potable	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2023 au 31/12/2023	SMACL Assurances

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Travaux électriques/entretien des candélabres	Fauché
Entretien du système de ventilation	Entreprise GASTALDI
Alarme	OBJECTIF SECURITE
Extincteurs/Eclairage de sécurité	Adi Protection Incendie
Plomberie	Provence AMV Plomberie
Visite préventive logiciel (prépaiement)	WA Concept
Papeterie	BRUNEAU
Dératisation	ECOLAB
Produits entretien	COLDIS

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	Délégant.
Caisse d'Allocation Familiale	Institutionnel	Agrément centre social	Centre social : Animation Globale et coordination	Renouvellement agrément du 01/01/2022 au 31/12/2025
Protection Maternelle et Infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et élémentaire	Partenariat
Institut de Formation en Soins Infirmiers	Institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Santé buccodentaire, nutrition, activité physique	Convention signée
Faculté d'odontologie de la Timone	Institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Santé buccodentaire	Partenariat
CODEPS 13	Associatif	Réalisation d'actions de prévention	Partenariat avec IFSI et accompagnement des étudiants de la Faculté d'odontologie	Convention signée
Groupe Origen : Wellinton Da Silva	Prestataire	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira/ boxe	Convention
Educ Sport 13	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers sportifs et d'expressions artistiques	Convention
Arts sonores	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Convention
Image Clé	Associatif	Réalisation d'action concrète	Atelier environnement et atelier lutte contre l'illettrisme	Convention
Service socio artistique festival d'Art lyrique	Associatif	Réalisation d'action culturelle	Atelier d'expression artistique dans le cadre du festival	Partenaire
Yes We Camp	Associatif	Réalisation d'action concrète	Intervention Caravanade Food truck	Prestataire
Enseignes des Contes	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Atelier d'expression, salon de lecture contes et chansons	Convention
Nanou Puppo	Prestataire	Réalisation d'actions concrètes	Activités manuelles et créatives	Convention
AMEA : médiation animale	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier médiation animale	Convention
AMUZIK	Associatif	Réalisation d'action culturelle	Spectacle « Ziko Tempo » et Atelier manuel	Prestataire

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social le Realtor mutualisé pour les aires d'accueil et de Bouc Bel Air et de Fuveau. Renouvellement en 2022 pour 4 ans du 01/01/2022 au 31/12/2025

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* **:** Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres pris en considération du 1er janvier au 31 Décembre 2023	2020	2021	2022	**2023**
Nombre de caravanes	226	256	197	**227**
Nombre total de personnes accueillies	524	642	530	**475**
Nombre de familles accueillies	174	184	154	**133**
Taux d'occupation (%)	72%	73%	64%	**49%**
Nombre moyen journalier de caravanes	43	31	38	**31**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	45	43	45	**40**

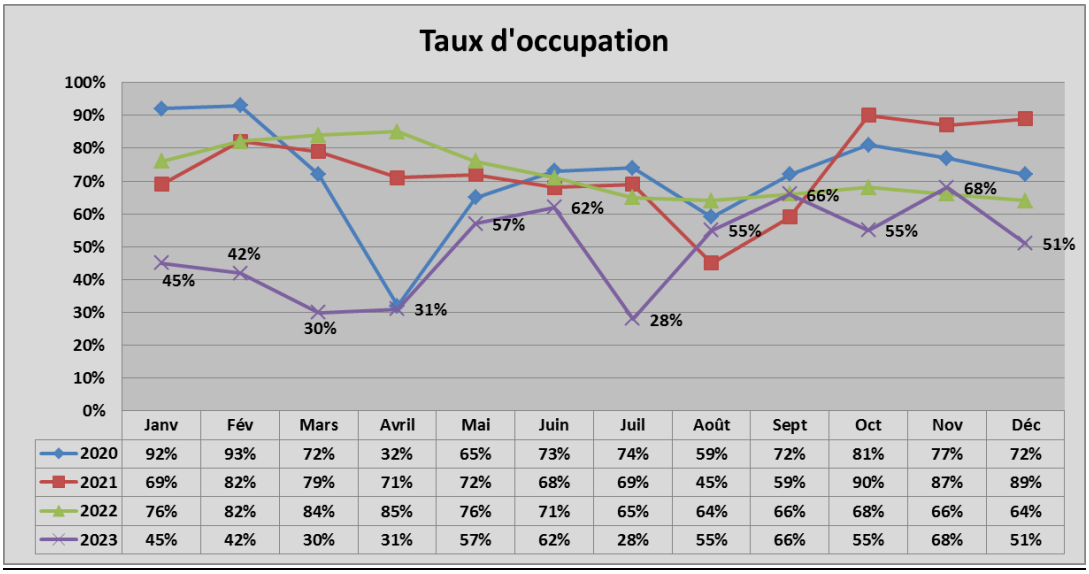

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2020	92%	93%	72%	32%	65%	73%	74%	59%	72%	81%	77%	72%
2021	69%	82%	79%	71%	72%	68%	69%	45%	59%	90%	87%	89%
2022	76%	82%	84%	85%	76%	71%	65%	64%	66%	68%	66%	64%
2023	45%	42%	30%	31%	57%	62%	28%	55%	66%	55%	68%	51%

Commentaires :

Nous constatons cette année encore, une baisse significative du taux d'occupation (-15pts) sur notre aire d'accueil par rapport à 2022. Cette situation fait suite à la hausse des tarifs de l'énergie qui a doublé passant de 0.15€ à 0.30€ du KWh, dès le 1er janvier 2023.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Nous avons pu constater un réel mécontentement chez nos usagers, qui ont vu le doublement de leurs factures de consommation électrique, Cette situation qui a été intenable pour les familles aura entraîné du stationnement illicite sur la commune.

Etat civil **Du 01/01 au 31/12**	2020	2021	2022	**2023**
Hommes	158	173	158	**140**
Femmes	157	172	150	**139**
Enfants de moins de 18 ans	209	297	222	**196**
Nombre d'adultes	315	345	308	**279**

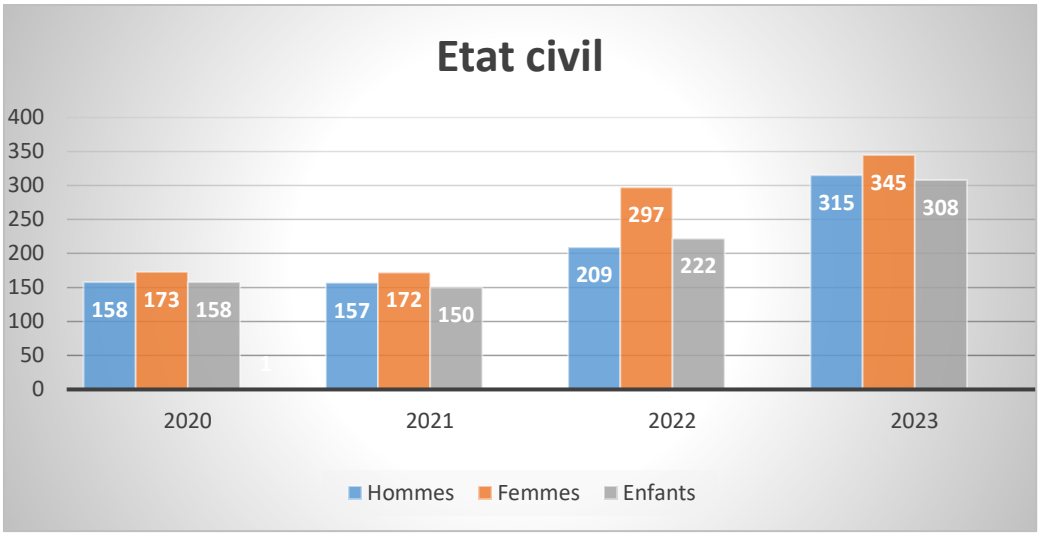

Commentaires :

Nous constatons une baisse du nombre des personnes accueillies en 2023, aucune catégorie n'échappe à la tendance ; pour autant cette tendance se poursuit par rapport aux années antérieures (2021/2022), la cellule familiale semble se modifier, avec une baisse chez les publics des moins de 18 ans. Le contexte économique défavorable avec de moins en moins de contrats de travail chez ce public en majorité constitué d'auto entrepreneur et d'artisan du bâtiment, associé à la hausse du coût de l'énergie, pousse les familles à trouver des sites de stationnements moins onéreux, voire gratuit.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Composition des ménages Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	**2023**
Isolé	28	17	15	**8**
Isolé + 1	3	4	3	**3**
Isolé + 2	0	0	2	**5**
Isolé + 3	1	0	1	**0**
Isolé + 4 et plus	1	1	0	**0**
Couple	44	41	25	**24**
Couple + 1	27	23	36	**22**
Couple + 2	35	38	33	**38**
Couple + 3	33	45	25	**21**
Couple + 4 et plus	2	14	14	**12**

Commentaires :

Deux catégories de ménages sont en net recul (Isolé ; couple +1)
Les autres catégories sont en baisse et cela suit la tendance commentée plus haut et nous avons des catégories qui restent stables notamment : (isolé + 1 et isolé + 4 et plus)
Deux catégories en augmentation (isolé + 2 et notamment couple + 2)

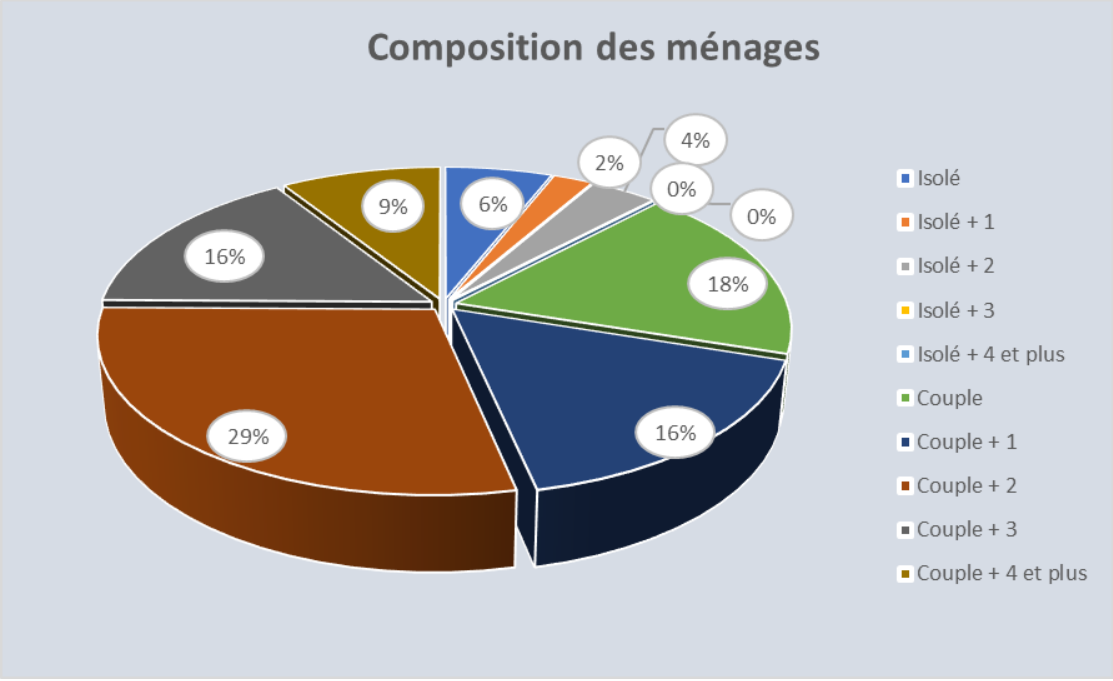

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Age des usagers Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	**2023**
0 – 17 ans	209	297	222	**196**
18 – 24 ans	36	26	57	**60**
25 – 39 ans	176	234	152	**120**
40 – 65 ans	92	61	86	**91**
Plus de 65 ans	11	24	13	**8**

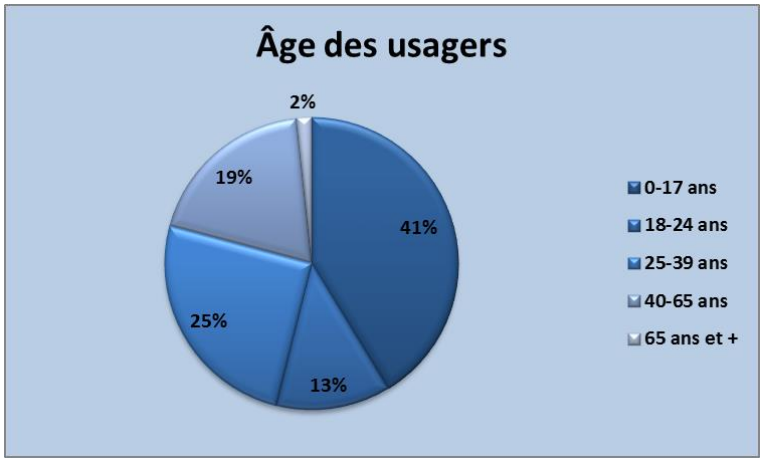

Commentaires :

En 2023, on note de nouveau une baisse de 12% chez les 0-17 ans, une baisse de 21% chez les 25-39 ans, ainsi que de 38.4% chez les + de 65 ans.
Nous noterons une augmentation chez les 18-24 ans (+ 5.26%) et chez les 40-65 ans (+,6%) ;
Ce qui corrobore nos remarques supra, d'un changement dans la composition de la cellule familiale, avec les catégories d'âges médians qui sont sur représentés, les plus jeunes et les plus âgées en recul.

Caractéristiques socio-économiques
La catégorie sociale des gens du voyage s'adapte mal à un travail salarié, avec des contraintes temps et un cadre formalisé, la plupart d'entre eux ont un métier, élagueurs, rempailleurs, marchands ambulants, couvreurs-zingueurs. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance à un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché. Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan, ils travaillent souvent en famille ce qui est plus aisé lorsqu'il faut se remplacer. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, l'AAH[1], l'allocation spéciale vieillesse.

[1] Allocation Adulte Handicapé

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

b. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

Du 01/01 au 31/12	2021	**2022**	**2023**
Nombre d'usagers	136	**102**	**107**
Nombre participants*	714	**683**	**441**

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Tout usager se présentant à l'accueil de Bouc Bel Air est accueilli par un personnel qui le prend en charge, dès son arrivée. Dès lors qu'un voyageur souhaite séjourner sur l'aire d'accueil, il doit remplir les conditions de son accueil, présenter les documents administratifs aux agents d'ALOTRA, qui renseignent avec lui la fiche d'information, le règlement intérieur dont les points essentiels sont rappelés oralement, ainsi l'usager accepte les conditions en apposant sa signature. L'usager est accompagné sur un emplacement, un état des lieux est effectué par un agent (l'usager doit le signer), une caution d'un montant de 100€ est versé (en CB ou en espèces) ainsi que le paiement des fluides payable en avance pour pouvoir disposer de l'eau et de l'électricité, tout est enregistré dans un logiciel Webaccueil.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil La Malle est le troisième équipement aménagé, géré et animé sur le territoire de la Métropole AMP. Le territoire compte 133 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue).

L'Aire La Malle remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire de la métropole AMP. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages …).

L'Aire de Stationnement assure des relations constantes avec les Services de la Métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes ;
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies ;
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité ;
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies ;
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés ;
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- De mettre en place un système d'astreinte technique en soirée du lundi au vendredi de 17h à 22h et le WE du samedi 12h à 22h et du dimanche 9h à 22h
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (veiller à ce que le voyageur ne soit pas en interdit sur les aires métropolitaines.
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation ;
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les Gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 01 décembre 2019, un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil et d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.** Le relais est assuré par l'Agent d'Astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée ;
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	**2023**
Moins de 1 mois	94	103	68	**75**
De 1 à 3 mois	63	59	64	**40**
3 à 6 mois	17	20	21	**17**
Plus de 6 mois	0	2	1	**1**

Durée moyenne de séjour par famille du 01 janvier au 31 décembre 2023 : 40 jours

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	**2023**
Nombre de caravanes	226	256	197	**227**
Nombre de familles accueillies	174	184	154	**133**
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	45	44	45	**40**
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	2	3	**1**
Nombre de procédures justice engagées	0	5	0	**0**

Dépassement de séjour et procédures en justice : La durée annuelle de séjour est de 6 mois avec un séjour limité à 3 mois maximum et une interruption minimale entre deux séjours de 30 jours.
Nous avons eu 1 famille en dépassement de temps de séjour (+ 6 jours, en raison d'un rendez-vous médical) Après cela, la famille a quitté le site sans difficulté pour rejoindre leur région, la Nouvelle-Aquitaine.

On constate une baisse de la durée moyenne d'accueil sur les séjours de 1 à 3 mois, de 3 à 6 mois ; mais une augmentation sur les séjours de moins d'un mois.
Cette augmentation est à mettre en relation avec les coûts énergétiques.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.
Depuis 2004, ALOTRA s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des aires d'accueil.

En mai 2019, ALOTRA a été retenu comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des Aires d'Accueil sur le territoire d'AMP, pour une durée de (7) sept ans et ce à compter du 1er juin 2019.
Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'Accueil relevant de la Délégation de service public

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions Animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social et Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'Accueil
- L'accompagnement des Chefs d'établissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA. (Uniquement sur l'Aire du Réaltor car concerne les familles domiciliées)

La nouvelle Convention de Délégation de Service Public pour l'animation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil AMP prévoit un personnel supplémentaire Travailleur Social Animation pour le Pôle Social Animation. Il exerce ses missions à mi-temps sur le site de Rives Hautes (mardi, mercredi matin et vendredi) et à mi-temps sur le site de la Malle (lundi, mercredi après-midi et jeudi).

Le Pôle Social Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Chef d'établissement » affecté sur chacune des aires d'accueil.
Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social Animation déployée auprès des « Chefs d'établissement » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions Animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet Animation (PSA) de cet équipement sont :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

1. Accueil et suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne toute personne dite « Gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane et qui souhaite séjourner temporairement sur les Aires d'Accueil de la Métropole AMP.

Le Travailleur Social Animation joue un rôle important d'écrivain public. Il explique ou aide à la rédaction d'un courrier et oriente ou accompagne les familles dans les démarches à suivre en cas de difficultés. Nous notons **que la majorité des interventions sociales sur ce site concernent des démarches ponctuelles**.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socio-éducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles stationnant temporairement sur la Malle. Il s'agit d'une aide pour la réalisation de démarches ponctuelles ne nécessitant pas la présence du référent social qui les suit habituellement.
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien et accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives ; ouverture et le maintien des droits sociaux, médiation entre les voyageurs accueillis et les organismes de droits communs. La grande majorité des gens du voyage accompagnés par le travailleur social dépendent des minimas sociaux, en tête le RSA. A l'accueil d'une personne, un bilan social est réalisé, en fonction de la situation, le travailleur social l'informe sur ses droits et obligations, par la suite, il assure l'accompagnement ou oriente vers les organismes de droit communs, comme les MDS ou les CCAS.

- **Accès à l'emploi et la formation** : La gestionnaire sociale accompagne les travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes et les oriente vers les organisations en lien avec leur statut professionnel comme par exemple la Caisse d'Allocation Familiale ou vers le Régime Social des Indépendant qui deviens désormais la Sécurité Sociale des Indépendants.
  Il est plus rare d'orienter et d'informer les voyageurs vers les différents dispositifs relatifs à l'emploi. En effet, on remarque que la plupart du temps, les enfants se forment auprès de leurs parents et n'accèdent pas à la formation professionnelle.
  Il faut aussi prendre en compte et s'adapter à leur statut, ce sont des personnes qui ont un mode de vie itinérant. Le travailleur social est donc amené à jouer un rôle de médiateur avec les différentes institutions et à réaliser un travail de réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs.
  Les jeunes de moins de 25 ans peuvent être orientés vers les missions locales du territoire dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : Les familles sont sensibilisées au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par exemple) et informer sur la nécessité de déclarer un référent médical lorsqu'ils n'en ont pas (déclaration de médecin traitant obligatoire).

- **Sensibilisation à la scolarisation** : Un travail important de sensibilisation à la scolarisation et à l'obligation d'instruction est mené sur le site. On remarque que les enfants en âge d'entrer au collège sont automatiquement inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED), la communauté se montre très craintive. L'Aire d'Accueil propose un accompagnement à la scolarisation et du soutien scolaire à la demande de la famille et de l'enfant. Le TSA propose une aide aux leçons pour les enfants d'âges primaires le mercredi après-midi et le jeudi après-midi pour les jeunes inscrits au CNED.

- **Accès à la culture et au sport** : Nous avons proposé toute l'année des ateliers, principalement animés par des partenaires ou des prestataires, les mercredis et durant les vacances scolaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité) ; Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

Dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.).

Parmi ces partenaires institutionnels :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence, domiciliation administrative
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (mutuelle du soleil, harmonie mutuelle …)

Le TSA est identifié en qualité de réfèrent en lien avec une personne ressource de l'institution, cela facilite le suivi des démarches administratives. Il faut souligner que nous entretenons des liens privilégiés avec certains de ces partenaires (CARSAT, MDPH, mission locale).

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences.
  Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
  De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

Certaines personnes sont autonomes dans leurs démarches mais rencontrent des difficultés pour comprendre le langage administratif. Elles sollicitent le travailleur social qui prend le temps de leur expliquer contrairement aux agents des administrations limité dans leur temps d'accueil.

Bilan de l'accompagnent social sur l'aire d'accueil de La Malle en 2023 *:*

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	**2023**
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …) lecture courriers, factures, devis autoentrepreneur	238	200	**183**
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0	**0**
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	136	102	**98**

Globalement, on observe que les usagers ont identifié les jours de permanence du travailleur social.
Cependant, lorsqu'ils prennent un rendez-vous, il est rare qu'il soit honoré. En effet, nous observons qu'ils viennent plutôt au gré de leurs besoins. Pour nous, l'instauration des rendez-vous est importante, elle permet de ne pas répondre à l'immédiateté de la demande, caractéristique du mode de fonctionnement de certains usagers.

Sur les 183 démarches réalisées, il convient de noter que :

69 démarches correspondent à des démarches de lecture et explication de courriers reçus par les voyageurs. L'accompagnement pour ces démarches reflète les difficultés de nos voyageurs. En effet, certaines informations requièrent la mobilisation de compétences diverses (lire, comprendre, contextualiser et utiliser l'information) or, de nombreux voyageurs n'ont pas les compétences suffisantes pour être autonome. Ce travail de lecture de courrier est donc très important.

21 démarches concernent les **déclarations de revenus. Il faut noter que 17 de ces démarches ont été réalisées hors délais**. Plusieurs raisons expliquent ces retards : des voyageurs croyaient que la déclaration était établie automatiquement par l'administration, d'autres pensaient qu'en l'absence de revenus, ils n'avaient pas l'obligation de déclarer, d'autres encore avaient besoin de la déclaration de revenus pour effectuer des démarches. Ces nombreuses sollicitations hors délais en 2023, vont nous amener à réaliser une campagne de communication sur le calendrier fiscal.

Les démarches d'accès aux droits et aux soins en santé représentent également une part importante de l'accompagnement des usagers : **30 démarches en 2023. Ce sont essentiellement des renouvellements de droit CSS.**

2. Scolarisation et soutien scolaire

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs sur l'Aire d'Accueil La Malle :

ALOTRA met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le TSA a pour objectif de favoriser les inscriptions des enfants à l'école, en lien direct avec les familles, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par les municipalités.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire, les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).
La gestion de la scolarisation est prise en charge par le TSA. Les modalités d'inscription ont été fixées en lien avec les services de la Ville. Lorsqu'il y a une demande d'inscription, le TSA (ou en son absence, le Chef d'établissement) aide au remplissage du dossier d'inscription si besoin, et les parents sont orientés vers les services de scolarité de la Ville de Simiane. Ils doivent présenter aux services, une attestation de séjour signée par le gestionnaire de site, indiquant la date d'arrivée ainsi que la durée estimée du séjour. Les enfants peuvent aller à l'école, dès le lendemain.

Pour la restauration scolaire, le tarif cantine appliqué aux enfants du voyage s'élève à **3.00€,** comme tous les enfants de la commune.
Lors des inscriptions, un accord moral est conclu entre le service de la restauration scolaire et la famille, afin de de ne facturer que les repas consommés. Ainsi, les parents doivent se rendre en mairie quand ils quittent l'Aire d'Accueil pour régler la facture**. A ce jour, 3 familles présentent une dette de cantine. En lien avec les services scolarité de la ville de Simiane, le TSA fait preuve de médiation avec les familles lorsque celles-ci reviennent sur l'aire afin de régulariser les factures.**

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence concernant la scolarisation en fonction des Aires d'Accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour. Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire.
La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA.
Le nombre de jeunes âgés entre 0/17 ans accueilli en 2023 sur l'aire d'accueil de La Malle est de 196 au total.

Bilan de la scolarisation sur l'aire d'accueil de la Malle en 2023

De septembre année n à juillet année n+1	2021	2022	**2023**
Elèves en maternelle	3	4	**7**
Elèves en primaire Ecole Marius Roussel Simiane Collongue	12 + 3 autres écoles	13	**14 + 7 autres écoles ***

**écoles : Aix en Provence, Vitrolles et Gignac la Nerthe*

Observations sur la scolarisation au 1°degré

- **Scolarisation en maternelle :**

→ **Année scolaire 2022/2023 :** 7 enfants scolarisés sur 34 présents sur l'année scolaire soit 21 % (17% pour l'année scolaire 2021-2022).

→ **Année scolaire 2023/2024** : de septembre à décembre 2023 : **5 enfants scolarisés sur 15 présents**.
Nous notons une bonne scolarisation des enfants en maternelle pour le mois de septembre avec 63% d'inscrits (30% d'inscrits en septembre 2022).

- **Scolarisation en élémentaire :**

→ **Année scolaire 2022/2023 :** 21 enfants scolarisés sur 45 présents sur l'année scolaire soit 47 % (29 % pour l'année scolaire 2021-2022).
Nous avons noté un nombre important de demande d'inscription dès le mois de septembre 2022. Des enfants qui ne sont pas scolarisés habituellement sont inscrits. Cependant, après les premières vacances scolaires, 4 enfants ont été désinscrits bien avant leurs départs de l'aire. En effet, les parents déscolarisent leurs enfants quand ils envisagent de partir mais, bien souvent, ils restent encore plusieurs jours voire semaines avant un départ effectif.

Au dernier trimestre scolaire de l'année 2022/2023, (**avril et mai), nous ressentons l'inquiétude des familles par rapport à d'éventuels contrôles CAF. Cela a abouti à une augmentation des demandes d'inscriptions.**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

13 inscriptions dont 2 en maternelle sur cette période. Or, habituellement, il y a peu de nouvelles inscriptions sur le dernier trimestre. Nous avons fait le constat que ces inscriptions ont concerné majoritairement les familles qui n'avaient pas scolarisés les enfants pendant le séjour précédent de cette même année scolaire.

→ **Année scolaire 2023/2024** : 10 enfants scolarisés sur 25 présents.
Globalement, la scolarisation reste toujours faible. Pour les enfants scolarisés, l'assiduité n'est pas satisfaisante. Le TSA continue son travail de médiation et de sensibilisation sur le terrain.
Nous avons noté une chute du taux de scolarisation à 0% pour le mois de novembre et décembre. De plus, lors de la rencontre du premier trimestre, les directeurs d'écoles nous ont indiqué que les enfants inscrits en maternelle étaient très peu assidus.

Malgré le travail de terrain réalisé par le TSA pour sensibiliser à la scolarisation, les familles évoquent des motifs récurrents dont les plus communs sont : le temps de séjour trop court pour scolariser les enfants et la peur de devoir confier les enfants à des personnes étrangères, l'actualité en lien avec les attentats dans les établissements scolaires est également génératrice de stress.

Observations pour la scolarisation au second degré 2022-2023 :

Chez les voyageurs, **le collège reste marqué par des perceptions négatives** (risque de perte d'identité, lieu de déperdition, le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences). Aussi, les familles privilégient l'inscription au CNED à partir de l'entrée en 6ème.
Parmi les enfants inscrits au CNED, on constate que les jeunes filles perdent plus facilement leurs acquis scolaires car cantonnées à des tâches ménagères très tôt, alors que certains jeunes garçons semblent plus aptes à suivre les cours car ils aident leurs pères dans leurs activités professionnelles (écriture des commandes et des devis par exemple) et ont un intérêt aux jeux vidéo qui demandent des aptitudes plus importantes en lecture.
Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'Aire d'Accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions auprès du TSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.

Depuis la rentrée 2022-2023, les modalités d'inscriptions CNED ont été modifiées suite au décret 2022-182 *relatif aux **modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille***. La nouvelle procédure d'inscription au CNED se fait à présent en deux temps :

- Formuler une demande d'autorisation d'instruction dans la famille en y joignant les preuves de l'itinérance qui doit être transmise par voie postale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département de résidence de l'enfant avant le mois de mai.
- Si validation de la DSDEN, faire une demande d'inscription au CNED comme les années précédentes.

Cette année encore la demande d'instruction en famille a occasionné des difficultés pour les familles et le TSA. Le TSA a éprouvé des difficultés liées aux suivis des demandes au regard des déplacements des familles.
14 démarches ont été réalisés en lien avec la demande d'instruction en famille. Cependant, nous n'avons obtenu aucun retour sur l'aboutissement de la démarche.
Pour les familles, il est toujours difficile d'assimilée cette nouvelle démarche, notamment le respect de la date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 mai 2023. 7 démarches ont d'ailleurs été réalisées hors délais par le TSA.
Cette année, les jeunes inscrits au CNED n'ont pas saisi les opportunités offertes par le TSA pour les aider dans leurs devoirs CNED.

Le partenariat développé en 2023 avec les acteurs de terrain autour de la scolarisation des enfants

→ **Collaboration ALOTRA acteurs universitaires**

Nous avons poursuivi la recherche d'étudiants bénévoles pour l'aide aux devoirs. Dans ce cadre, nous avons tenu deux stands : un stand à l'inspe d'Aix en Provence en septembre 2023 et un stand à la fac des lettres d'Aix en Provence en octobre 2023. Ces stands ont permis de toucher une étudiante intéressée pour intervenir à Salon de Provence. Elle a même fait un repérage du site, malheureusement la jeune n'a pas concrétiser son offre.

→ **Collaboration entre ALOTRA et l'Education Nationale**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Tout au long de l'année, le TSA maintient le contact avec les directeurs des écoles qui sont joignables très facilement. Les directeurs nous contactent lorsqu'ils constatent un absentéisme prolongé. A minima un point par trimestre sont fait au cours de l'année scolaire.
- **Le 29 novembre 2022 :** le TSA a de nouveau rencontré les directeurs d'école. Cette deuxième rencontre a permis de faire le point sur la rentrée scolaire **2022-2023.** Pour cette année scolaire, le lien avec les directeurs sera renforcé avec trois rencontres par an et des échanges rapprochés notamment pour les élèves en dérogation du temps de séjour pour motif de scolarisation.
-**Le 27 avril 2023** : point sur la scolarisation du 2ème trimestre
-Le 22 juin 2023 : Un bilan de l'année scolaire a été fait avec les directeurs des écoles maternelles et élémentaires.
-**Le 16 octobre 23** : rencontre avec les directeurs d'établissement scolaire du groupe Simiane COLLONGUE sur l'aire d'accueil.

Pour la rentrée 2023/2024, nous avons fait un premier point sur la scolarisation du début d'année. **Les directeurs ont pu aller à la rencontre des familles présentes notamment les mamans qui ont des enfants en âge d'être scolarisés dans l'objectif de les scolariser pour la rentrée de novembre**. Malheureusement, ce passage sur l'aire n'a pas amené de nouvelle scolarisation.

→ **Collaboration entre ALOTRA et les services de la Ville de Simiane-Collongue :**

Scolarisation 2023/2024 des débuts difficiles :
→ Altercation entre un parent et le service de la ville : La responsable du périscolaire de la mairie de Simiane-Collongue nous alerte suite à une altercation qui se serait produite à la mairie avec une maman qui séjourne sur l'aire. Ces difficultés relationnelles entre cette famille et les services de la mairie conduisent la maman à vouloir déscolariser ses enfants. Le travailleur social est intervenu pour dissiper ces tensions entre la mairie et la maman avec le soutien du directeur d'école**. Ces « accrochages » sont très rares**, en effet, le relationnel du TSA avec les familles permet bien souvent de désamorcer les tensions avant qu'elles n'atteignent un niveau problématique.

→ Refus de scolarisation : La mairie de Simiane-Collongue a refusé l'inscription de deux élèves en raison d'un manque de place dans les écoles de Simiane suite à des récentes constructions d'habitations dans le village. Nous contactons nous même la mairie qui maintient sa position. Suite à ce refus, la maman a contacté l'académie qui a pris le relais et s'interroge dans la mesure ou de nouvelles places n'ont pas été demandé par la commune.
Par la suite, le directeur de l'école, nous apprend qu'il y a de la place en élémentaire et également en maternelle. Il nous conseille de retourner en mairie avec la famille pour expliquer la situation, cependant la maman m'informe qu'ils quittent l'aire. Un mois est passé sans que les enfants puissent être scolarisés.
Cette situation nous alerte sur l'importance de maintenir une étroite communication avec les directeurs d'écoles.

→ **Collaboration ALOTRA, CASNAV, CD13 dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) groupe de travail scolarisation des enfants du voyage du Territoire Métropolitain**

Groupe de travail scolarisation GDV à Arenc participants : AREAT ; la Varappe, CCO St Menet, CASNAV, CD 13, MAMP. **Cette année le GT s'est réuni à 6 reprises.**
Constats : taux de scolarisation reste faible, les parents sont peu mobilisés, recours important au CNED alors que l'itinérance reste circonscrite au Département, on regrette l'absence des associations représentant les voyageurs dans les GT il est noté qu'il faudra relancer les invitations.
Proposition / réalisation : diffusion de la première partie du projet de documentaire porté par ALOTRA réalisé à l'école les Milles / Nécessité d'harmoniser le discours adressé aux parents sur la scolarisation CNED qui doit rester l'exception. Rappel à la loi important / Production collective d'un flyer à destination des parents/ une représentante de l'association ANGVC présente lors de la réunion du 06/11

L'école est un espace social essentiel à la socialisation, les enfants y apprennent les règles de vie en communauté et le vivre ensemble, nécessaire à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Les données disponibles concernant la santé des Gens du voyage sont globalement insuffisantes et anciennes. Cependant, elles révèlent une espérance de vie de dix à quinze ans plus courts pour les Gens du voyage que pour le reste de la population française.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Aussi, depuis de nombreuses années, ALOTRA accompagne les familles de voyageurs stationnant sur ses aires d'accueil dans leurs démarches de soins, en individuel ou en mettant en place des actions collectives autour de la santé auprès des jeunes et des parents.

Au cours de toutes ces années, les travailleurs sociaux ont fait de nombreuses observations et constats sur la façon dont les voyageurs prennent en charge leur santé, leurs réticences…
Ces observations font état de nombreuses problématiques de santé : Pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc..
Nous avons aussi pu observer que les professionnels de santé, comme tout un chacun, ont des préjugés, des incompréhensions par rapport aux Gens du voyage le plus souvent par méconnaissance.
Nous avons donc identifié des actions à mettre en place pour une meilleure prise en charge des voyageurs : travailler en partenariat avec les institutions de santé publique en proposant des temps d'information au personnel soignant sur la culture des Gens du voyage.

Ainsi, depuis 2017, plusieurs partenaires interviennent sur les aires d'accueil : les étudiants infirmiers et les étudiants en odontologie. Nous proposons également un temps d'information aux professionnels inscrits à la formation DIU santé sexuelle.

Au regard de ces observations, l'axe santé/prévention du projet social d'ALOTRA s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion à la santé ciblées en direction des familles et aussi des professionnels de santé.

Bilan des actions santé en 2023 :

Du 01/01 au 31/12	2021	**2022**	**2023**
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	167	**128**	**76**

En 2023, nous avons fait le choix de ne pas poursuivre le projet sport pour les femmes, ce qui peut expliquer en partie la baisse de la participation entre 2022 et 2023. En effet, en accord avec le partenaire, il ne nous a pas semblé pertinent de mobiliser un éducateur sportif pour une ou deux participations, voir aucune par séance.
Au cours de l'année 2023, nous avons continué nos actions qui abordent la pratique d'activité physique, l'alimentation et également les actions en santé bucco-dentaire avec les étudiants en odontologie.

Animations santé en direction des enfants

→ **Actions santé/ alimentation étudiants IFSI :**

Nous avons poursuivi le partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et le CODEPS 13 sur la thématique de l'alimentation et de l'activité physique.
Ce projet se déroule en plusieurs temps :
Dans un premier temps, nous intervenons en cours pour une sensibilisation aux spécificités du public en matière de santé. Il s'agit pour nous de développer l'information et la sensibilisation de ses futurs professionnels de santé. Nous observons qu'aborder les connaissances sur les gens du voyage permet de briser les idées reçues.
Dans un second temps, une enquête de terrain est réalisée en direction des adultes et des enfants au mois de novembre. Cette intervention de proximité permet aux étudiants de rencontrer les familles sur le terrain, d'aborder avec elles les questions de santé afin de réaliser un diagnostic pour l'action.
Enfin, une action de prévention en direction des enfants et des adultes se déroule en avril.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Suite à l'enquête réalisée en novembre 2022, un projet de prévention a été proposé à destination des enfants autour de l'alimentation et l'activité physique. **17 enfants ont participé à l'action**.
En première partie, la thématique de l'alimentation a été abordée avec la réalisation d'un banana bread suivi d'une activité manuelle, « la roue du petit déjeuner » qui consiste à créer son petit déjeuner équilibré personnalisé. Ainsi, les étudiantes ont pu aborder les différentes catégories d'aliments. Cet atelier a permis de mettre en évidence l'importance du petit déjeuner avec les enfants. Ils ont beaucoup apprécié l'atelier particulièrement la dégustation du goûter.

Pour la deuxième partie de l'action, les étudiantes infirmières sont venues proposer des animations autour de l'activité physique sous forme de Kermesse : chaises musicales, jeux de ballon et danse. À travers cet atelier, les enfants ont pu pratiquer une activité physique adaptée de manière ludique. Leurs participations ont été valorisées par une médaille remise en fin de séance.

Concernant le projet 2023/2024, l'enquête terrain a été réalisée sur la Malle en novembre 2023.
13 personnes ont été interrogées par les étudiants. Ces personnes ont répondu facilement aux questions et se sont montrées intéressées par l'enquête. Le questionnaire a fait émerger les comportements alimentaires des familles interrogées. (Alimentation variée mais riche, aliments sucrés donnés aux enfants).

→ **Actions prévention santé bucco-dentaire étudiants dentaires :**

Le travail en réseau mené par ALOTRA avec les professionnels de santé (en l'occurrence le CODEPS 13) pour **une meilleure prise en charge des patients Gens du voyage porte ses fruits et nous a permis de développer de nouveaux projets répondant aux besoins repérés sur le terrain**.

La santé bucco-dentaire représente, un des thèmes de prévention que nous souhaitons aborder car nous observons qu'elle est souvent négligée par les familles. Les notions de contrôle, de soins préventifs et de suivi sont ignorées. Le voyage ne facilitant pas toujours un suivi médical dans la durée.

De Janvier à Mars, des étudiants de la Faculté d'odontologie de la Timone sont venus à la rencontre des familles dans le cadre de leurs stages de prévention. Ces rencontres ont permis d'informer et de diffuser des messages de prévention sur la bonne santé bucco-dentaire.

Sur les 3 rencontres réalisées, les étudiants ont pu rencontrer 27 personnes.

Les personnes rencontrées ayant plutôt un bon suivi dentaire, les étudiants ont été sollicité sur différentes thématiques notamment les produits d'hygiène dentaire et les interventions esthétique dentaire (blanchiments, facettes, implants.)

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Actions d'information et de sensibilisation à la santé et au bien être en direction des adultes :

Comme tous les ans, les campagnes nationales de promotion et de prévention de la santé nous permettent de mettre en place un programme d'actions en direction des adultes.

En octobre 2023, une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein a été mise en place dans le cadre « d'octobre rose ». Pour cette action, nous avons privilégié la démarche de « l'aller vers » à la rencontre des femmes sur leurs emplacements.
En effet, les séances d'informations collectives sur la thématique santé mobilisent peu les usagers. De plus, parler du cancer avec les familles est tabou. Les voyageurs parlent d'ailleurs de « la Maladie » pour nommer le cancer.
Nous avons touché **9 femmes pour cette action.** Parmi les femmes rencontrées peu ont connaissance de ce mois de prévention. Certaines femmes déclarent qu'elles n'ont aucun suivi en dehors des grossesses.
Ces temps d'échanges sont importants au regard de ce constat, et s'inscrivent complétement dans nos missions.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les enfants ou les adolescents sont ceux que nous arrivons le plus à mobiliser en fonction de ce qui est proposé. Ces ateliers sont encadrés et permettent aux participants d'acquérir les règles de vie en groupe et en société.

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des Gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).
La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).
Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Bilan des actions culturelles en 2023

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	**2023**
Personnes en animation culture, découverte	187	204	**219**

Globalement, les animations se sont bien déroulées. Les enfants sont toujours très participatifs et font preuve de plus d'attention au fil des séances. Ils manifestent de la curiosité envers les ateliers proposés et nous expriment leurs envies d'apprendre de nouvelles choses.

La lutte contre l'illettrisme est un axe fort de notre projet social, elle constitue le fil conducteur de l'ensemble des activités proposées aux enfants.

Animations lecture et lutte contre l'illettrisme :

En 2023, nous avons poursuivi les activités autour de la lecture en partenariat avec « l'Enseignes des contes » qui intervient une fois par mois sur les aires.
Un nouveau projet en partenariat avec l'OLPA (Observatoire de la laïcité en Provence) et Image clé a été mené en 2023 sur cet axe.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

La réalisation d'un espace lecture se déploie sur les quatre aires d'accueil. Les aménagements de la salle se poursuivent avec le projet d'y installer du petit mobilier type pouf et tapis afin de la rendre plus confortable et ainsi de favoriser la lecture.

→ **L'intervention de « l'Enseignes des contes ».**

Les enfants apprécient les histoires. **Ce que l'on remarque c'est que, ce sont les contes pour enfants qui plaisent et captivent les enfants de tout âge, même les pré-adolescents**.

En effet, on se rend compte que les enfants ne possèdent pas les codes et n'ont pas l'habitude d'assister à des représentations, ou encore d'entendre des histoires. Cela fait fonctionner leur imagination et l'intervenante arrive à captiver leur attention.
L'activité manuelle en complément des contes chantés ou lus est souvent nécessaire, car les enfants ont du mal à rester concentrés plus de 20-30 minutes. L'intervenante leur propose un temps où ils peuvent dessiner, découper ou coller. Ce sont souvent des activités qui font appel à la motricité et la mémoire en lien avec les contes de la partie d'atelier.

Sur l'aire de Bouc Bel Air, on observe une bonne participation des enfants et adolescents. Bien souvent, l'intervenante adapte ses interventions en fonction des âges des participants. De ce fait, nous avons fait des groupes quand cela était nécessaire pour permettre aux jeunes de profiter pleinement des ateliers.
Tout au long de l'année, nous avons constaté l'envie des jeunes de lire et d'apprendre à lire et l'intervenante a su saisir ces demandes des enfants. Ainsi, elle a pu permettre à ceux qui savent lire de conter aux autres, ce qui a permis de valoriser les lecteurs et de donner l'envie aux autres.

Cette année 2023, les enfants ont été encore plus souvent en situation d'**animer face aux autres un kamishibaï** que l'intervenante préparait avec eux. C'est une occasion de plus pour les embarquer dans le désir de s'exprimer et d'apprendre à lire et aussi de prendre confiance en eux.

→ **<u>Intervention de L'OLPA/ Image Clé</u>**

Ce projet a émergé suite à une problématique rencontrée sur l'aire d'accueil le Réaltor entre les enfants du bidonville installés à proximité de l'aire et les enfants du voyage.
C'est à l'occasion d'une rencontre avec des bénévoles de l'OLPA (observatoire de la laïcité en Provence), que nous avons pensé ce projet : écriture d'un livre autour de la thématique « ensemble ».
Nous avons fait appel à deux écrivains jeunesse. Marc Sasseau (bénévole de l'OLPA) et Elodie Perraud, et avons associé les intervenants de l'association IMAGE Clé, une illustratrice jeunesse Beatrice Leitonate et le vidéaste Andres Jaschek.
Ce livre devait concerner les 4 sites ALOTRA, mais nous n'avons pas pu le réaliser sur Rives Hautes, faute d'enfants. **Cinq ateliers ont eu lieu sur l'aire de la Malle. 10 enfants différents ont participé au projet.**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Ce projet a entrainé un fort engouement des enfants. Ils ont assisté à tous les ateliers de la semaine du projet. Les ateliers ont été divisés en plusieurs parties pour favoriser l'attention et la concentration des enfants.
Ainsi, il y a eu deux groupes proposés pour que les enfants puissent alterner entre l'écriture avec Elodie Perraud et les illustrations avec Beatrice Leitonate. Aussi, durant la pause, des jeux de type chasse aux trésors ont été organisés pour permettre aux enfants de se défouler tout en restant mobilisés autour de l'activité.

Un enregistrement de l'histoire a été réalisé et est intégré dans le livre via un QR code. Cela pour permettre aux personnes non lectrices de pouvoir écouter l'histoire.

→ **Ateliers numériques avec Image Clé**

L'an dernier, nous avons été lauréat de la fondation orange et obtenu un prix de 5000 euros. Grâce à ce prix, nous nous sommes dotés de 20 tablettes (5 tablettes par aire d'accueil que nous pouvons mutualiser lors des ateliers)
Nous avons proposé aux enfants présents d'apprendre à utiliser l'outil numérique. Avant d'écrire leur page, il a fallu aider les enfants à s 'approprier l'outil via des exercices simples : rédaction et envoi d'e-mails, recherches sur internet. Ils ont apprécié, mais nous notons qu'ils rencontrent des difficultés pour prendre en main l'outil, car ils ne savent pas utiliser un clavier d'ordinateur. Ils ont également un niveau faible en français, certains ne reconnaissent pas les lettres de l'alphabet. Cela implique qu'une attention particulière soit portée à chaque enfant. L'intervenant a dû s'adapter pour que chaque enfant puisse repartir avec sa présentation.

En 2024, nous souhaitons développer des projets autour de l'utilisation de l'outil numérique avec les enfants.

Animations découverte de l'environnement et les activités scientifiques

→ **Animations avec le Naturoscope**

Le Naturoscope est intervenu dans le cadre d'un atelier de sensibilisation au recyclage des déchets. Ainsi, les enfants ont pu appréhender de manière ludique différentes notions : Qu'est-ce qu'un déchet ? Comment le recycle-t-on ? Afin d'expérimenter les notions abordées, ils ont pu recycler eux-mêmes du papier.

→ **Médiation animale association AMEA**

Nous avons proposé une séance de médiation animale cette année. Les enfants se sont mobilisés et ont participé activement à l'animation. Ils ont été très à l'écoute des intervenantes et ont fait preuve de bienveillance envers tous les animaux, même quand ceux-ci ont généré des peurs chez certains enfants.

→ **Festival d'art lyrique d'Aix en Provence :**

En lien avec le service socio artistique du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Nous avons proposé un parcours découverte de l'opéra aux familles de l'aire d'accueil.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Le 24 mai, les enfants ont pu participer à un atelier découverte de l'opéra dans lequel ils ont pu accomplir des exercices vocaux et rythmiques.
Puis le 07 juin, le service socio artistique a mis à disposition un 9 places pour une sortie spectacle au centre socio culturel le Château de l'horloge. Les enfants ont assisté au spectacle « La cuisine musicale ».
5 enfants et une maman accompagnatrice ont profité de ce spectacle avec la Responsable du Pôle social et le TSA.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

5. Activités de loisirs

Les animations s'organisent les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.
La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil La Malle est en grande partie prise en charge par les partenaires extérieurs et par le TSA depuis sa prise de poste.

Les animations de loisirs ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux. La relation qui se noue facilite les contacts et l'écoute dont peut avoir besoin le gestionnaire de site dans les situations de gestion locative (incivilités, dégradations sur le site).

Bilan des actions de loisirs en 2022

Du 01/01 au 31/12	2019	2020	2021	**2022**	**2023**
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	376	177	284	**290**	**106**
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture…)	9	27	76	**74**	**40**

Les enfants âgés de 6-11 ans adhérents facilement à nos activités. **Nos partenaires observent que globalement, les enfants sont impliqués et investis.** Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : acceptation de l'autorité, difficultés de concentration…
Nos partenaires habituels observent une évolution du positive du comportement de certains enfants.
En effet, le travail éducatif mené dans le temps (régularité des interventions) permet à ses enfants souvent déscolarisés d'acquérir des aptitudes éducatives essentielles pour leur développement.

Lorsque nous accueillons un grand nombre d'enfants, nous constituons des groupes d'âge. En effet les enfants n'ont pas les mêmes besoins et intérêts. Ces groupes facilitent également la gestion des séances en évitant par exemple les conflits et en permettant aux plus jeunes de faire sans être « empêcher » par un ainé.

Animations loisirs et sport

Les enfants montrent un véritable attrait quant aux activités qui leurs sont proposées. Ils sont particulièrement intéressés par les activités manuelles : poterie, peinture.

→ **Activités manuelles**

Ateliers avec Arts Sonores.

L'intervenante fait partie des partenaires très bien identifiés et très attendus par les enfants. Cette année, nous avons proposé des ateliers découvertes musicales. Cette initiation à la musique a permis aux enfants la découverte de divers instruments (à percussions, à vents, à cordes frottées et cordes pincées). Les enfants ont beaucoup apprécié.

Ateliers avec Nanou Puppo :

Cette année, les enfants ont participé à la création d'un Niglo (hérisson) en polystyrène qui a été réalisé sur toutes les aires d'accueil ALOTRA. En plus de la création commune, les enfants ont pu réaliser un petit niglo qu'ils ont pu rapporter chez eux.
Nous avons constaté que les enfants avaient du mal à se repérer dans le temps. Jours d'activités, jours d'école, vacances, Week end… Nous avons donc commencé un projet de frise des saisons qui trônera dans la salle d'animation. Ce projet se poursuivra pendant l'année 2024.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

→ **Ateliers sportifs**

Ateliers EducSport 13 :

Comme chaque année, nous avons fait appel à notre partenaire **Educ sport 13 pour les animations sportives.** Notre partenaire intervient sur les quatre aires d'accueil et observe qu'il retrouve certains enfants d'un site à l'autre. Les enfants participent activement aux ateliers.
Ils commencent à bien connaitre les intervenants qui notent une bonne évolution du comportement des enfants (respect des consignes et des règles de vie en groupe pour le bon déroulement de l'atelier…)

Atelier avec Wellinton Da Silva :

M. Da Silva intervient sur les quatre aires d'accueil et propose de l'initiation à la capoeira et à la boxe depuis plusieurs années maintenant. Les enfants participent massivement à ces interventions.
En plus de proposer une activité physique, ces interventions permettent d'ouvrir le dialogue avec les adolescents présents sur l'aire et permettent ainsi de travailler sur des valeurs telles que le respect et le vivre ensemble.

<u>Animations de promotion familiale</u>

→ **Ateliers Food truck : fête de fin d'été**

A la fin des vacances scolaires, nous avons fait appel à notre partenaire Yes We Camp et leur Food truck pour proposer un moment convivial et familial avant la rentrée des classes. Les enfants ont pu réaliser des goûters à base de légumineuse. Cela a permis d'aborder la thématique de l'alimentation avec les familles présentes.
On note une bonne participation des parents, difficilement mobilisables habituellement.

→ **AMUZIK : atelier et spectacle « Ziko Tempo »**

Nous avons accueilli la compagnie AMUZIK pour un atelier création d'instruments de musique.
Les enfants ont réalisé des instruments à base de matériaux recyclés (capsules de café, chambre à air, boite de conserve…).

Le lendemain, les intervenants ont présenté leur spectacle, « Ziko Tempo ».
C'est un spectacle musical et humoristique avec l'utilisation d'objets divers transformés en instruments de musique. Les enfants et les adultes ont beaucoup apprécié.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place en 2023

→ **Au niveau de l'axe santé prévention :**

Nous notons une **bonne participation aux actions de prévention santé sur ce site**. Les publics sont réceptifs.
Il sera nécessaire de développer des actions de prévention en direction des femmes sur des thématiques telles que : la grossesse, la prévention du cancer.

→ **> Au niveau de l'axe accès à la culture et aux loisirs :**

Les animations sont toujours très prisées des enfants. Ils savent que tous les mercredis et durant les vacances scolaires des animations sont proposées.
Un intérêt et une bonne mobilisation des adolescents pour les activités autour du bricolage, de la construction.

→ **Au niveau de l'axe scolarisation :**

La déscolarisation des enfants du voyage reste un problème récurrent. Et lorsque les enfants sont inscrits, l'assiduité **n'est pas satisfaisante**. Cette année, nous faisons le constat d'une **hausse des demandes d'inscriptions**. Cela serait **dû principalement à des contrôles de situation CAF plus fréquents vis-à-vis des familles Gens du voyage**. Dans le cadre de nos accompagnements, nous n'avons pas noté de contrôles par rapport à la scolarisation cette année. Ces contrôles de scolarisation ne sont fondés que sur des rumeurs, mais ils suffisent à inciter les voyageurs à scolariser leurs enfants.

→ **Au niveau de l'axe accompagnement social et administratif**

Les familles qui fréquentent ce site sont visiblement moins autonomes. La dématérialisation des démarches administratives accentue les difficultés. On note que certains usagers méconnaissent les aides auxquelles ils peuvent prétendre et qu'ils n'ont pas confiance dans les administrations. Le TSA remarque que les rendez-vous pris sont rarement honorés.
Nous avons pu observer également peu de cohésion sociale, entre les différents groupes « roms » et « voyageurs » qui fréquentent ce site. Cela impacte la participation des adultes à nos activités, car ils ne se mélangent pas.

❖ **Les propositions/perspectives 2024**

Santé / Prévention	> Poursuite du partenariat avec les structures sanitaires : IFSI, fac de médecine > Sensibilisation aux spécificités du public GDV auprès des professionnels du champ social et médico-social. > Développer des ateliers autour des gestes de premiers secours. > Développer des ateliers nutrition/ sport. >Développer des actions de prévention et informations en direction des femmes (suivi des grossesses cancer du sein…).
Scolarisation/ lutte contre l'illettrisme	> Développer les actions de soutien scolaire avec le projet DIRE LIRE ECRIRE pour les jeunes inscrits au CNED. >Renforcer la médiation sur le terrain en direction des parents pour favoriser la scolarisation. > Poursuivre notre travail avec l'Education Nationale et le CASNAV. >Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. > Intervenir avec le CASNAV au sein de l'INSPE pour parler des EFIV et poursuivre notre recherche d'étudiants en l'étendant aux étudiants en master FLE.
Accompagnement social /insertion professionnelle	> Accompagner vers plus d'autonomie numérique : mise à disposition des tablettes et aide via les tutos « accompagnement aux démarches numériques » développés par l'équipe sociale. > Développer des ateliers code de la route et sécurité routière. > Développer des projets en direction des jeunes et encourager la participation.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Animations 2023

ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités TSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents…	Janvier à décembre	12 participants
Nanou Puppo : activités manuelles	Janvier à Décembre	56 participants
Arts sonores : découverte musicale	Janvier à Octobre	15 participants
Wellinton Da Silva : Activité Boxe	Novembre	6 participants
Educsport 13 : activités sportives	Avril à Aout	17 participants
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier cuisine : crêpes	Février	11 participants
La Caravanade : Food truck goûter aux légumineuses	Septembre	17 participants
Auberge espagnole : Goûter de Noël	Décembre	12 participants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
AMEA : médiation animale	Avril	8 participants
Image clé : atelier informatique	Aout à septembre	41 participants
AMUZIK : Atelier création d'instruments de musique et spectacle musical « Ziko Tempo »	Octobre	21 participants
Le Naturoscope : Atelier manuel et sensibilisation aux déchets	Novembre	5 participants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Etudiants odontologie : Prévention bucco-dentaire	Janvier à Mars	27 participants
Etudiants infirmiers : prévention alimentation et activité physique	Avril et Novembre	39 participants
Octobre rose : prévention cancer du sein	Octobre	9 personnes touchées
Sylvana Respire : Atelier Bien être Femme	Mars	1 participant
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
En route pour les histoires : Enseignes des Contes	Janvier à Décembre	66 participants
OLPA + Image clé : Ecriture d'un album autour de la thématique du vivre ensemble	Avril	47 participants
Festival d'Art Lyrique : Découverte de l'opéra	Mai à Juin	24 participants
Elodie Perraud : atelier d'écriture	Septembre	7 participants

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée ***ANNEXE 01***

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.
Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée ***ANNEXE 02***

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies	1,00 € la feuille
- Photocopies	0,30 € la feuille
- Timbres-poste	A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

Du 01/06 au 31/12	2020	2021	2022	**2023**
Nombre de journées caravanes	7 889	7 954	6969	**5 390**
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	64 621 €	73 763 €	61 988 €	**58 537 €**
Impayés	0 €	223	1 796	**310 €**

Le système de prépaiement, nous permet d'avoir un suivi en temps réel des consommations et une meilleure maîtrise des redevances. Nous avons eu 1 dépassement de temps de séjour (+ 6 jours)
Deux familles se sont vues remettre un courrier pour une interdiction de séjour d'une durée de 6 mois. En raison, du non-respect du règlement intérieur, des problèmes de comportement et des menaces à l'encontre du personnel du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Quatre familles se sont vues remettre un courrier d'avertissement avant interdiction, pour non-respect du règlement intérieur. Une famille s'est vue remettre un courrier d'interdiction définitive de stationner sur nos aires, en raison d'usurpation d'identité.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'Aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 3.00 euros.

4. Consommations et coûts des fluides

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	**2023**
Taux d'occupation	72%	73%	64%	**49%**

EAU	2020	2021	2022	**2023**	**Evolution %**
Consommation en m3	3 947	5 986	4 403	**2 650**	**-40**
Coût total en €	12 117	14 624	11 741	**10 182**	**-13**

ELECTRICITE	2020	2021	2022	**2023**	**Evolution %**
Consommation en kWh	210 666	269 768	216 060	**126 208**	**-42**
Coût total en €	33 161	44 634	37 050	**43 701**	**+18**

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2020	2021	2022	**2023**	**Evolution %**
Coût total en €	1 471	2 806	3 697	3 678	**-1**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

B. Les subventions et participation

Du 01/01 au 31/12	2020	2021	2022	2023	Evolution %
Subventions	**79 982**	**80 307**	**75 611**	**67 611**	**-11**
DDETS - Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	79 982	**80 307**	**75 611**	**67 611**	**-11**
Participation Métropole AMP	**110 278**	**110 278**	**111 565**	**113 796**	**2**

Commentaires :
Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la DDETS. Le décret du 9 mars 2018 indique une part fixe de 56,50 € par place caravanes et par mois et une part variable de 75,95 € par place caravanes en occupation réelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

C. Rappel de faits de l'année 2023

Janvier :

→ Le 09 janvier : nous constatons un branchement illicite mis en place sur l'arrivée générale de compteur EDF. La hausse des tarifs de l'énergie a entraîné ce type de comportement chez nos usagers et des tensions avec les équipes dès lors que ces piratages sont mis à jour, avec les conséquences que cela engendre (dépôt de plainte, pénalités et interdiction des aires d'accueil durant une période définie). Sur notre constat, le branchement illicite a été retiré par les usagers. Il s'agissait de trois familles, qui ont voulu protester contre la hausse du tarif de l'énergie.
Un autre branchement pirate, sur un poteau EDF, se situant sur la RD6.
Afin de procéder aux constatations, nous avons fait venir la police municipale, ainsi que la gendarmerie de Bouc Bel Air. Avant d'entamer les procédures d'huissier, les familles ont reçu un courrier d'avertissement rappelant le règlement intérieur.

→ Le 24 janvier : Alotra et son CA décident de procéder à une baisse du prix de l'électricité le passant de 0.57€ du KWh coût réel au 01 janvier 2023 à 0.30€ du KWh décidé au 24 janvier 2023, compte tenu de la situation et des tensions sur nos aires en gestion déléguée. Alotra s'est rapprochée des collectivités et de l'Etat (préfecture) afin que des aides soient octroyées compte tenu de la charge financière sur le budget de l'association.
Cette baisse a reçu un accueil positif des familles bien que le tarif de l'énergie reste élevé à leur niveau, de même que tous les usagers ayant séjourné entre 01 janvier 2023 au 23 janvier 2023 recevront des avoirs.

→ De janvier à décembre : Ateliers activités manuelles avec notre partenaire « NANOU PUPPO »
Les enfants ont participé à la création d'un hérisson (le Niglo) en polystyrène. En plus d'une création commune, les enfants ont réalisé des mini « Niglo », qu'ils ont pu ramener chez eux.

→ De janvier à décembre : Ateliers musicales avec notre partenaire « Arts Sonores » les enfants ont pu découvrir une initiation musicale avec divers instruments à cordes et des instruments à vents.

Février :

→ Intervention du technicien de notre logiciel Web Accueil ; qui a effectué des tests sur les emplacements.
→ Atelier cuisine : Fêtons la chandeleur avec les enfants et leurs parents. Party Crêpes.

Mars :

→ Passage de la gendarmerie de Bouc Bel Air. Recherche d'un usager, non présent sur le site.

→ Problème avec un chien appartenant à un voisin, qui erre sur le site et se montre agressif. Ni la police municipale, ni la SPA et la fourrière ne veulent intervenir.
Nous avons dû faire appel à une association qui œuvre autour du bienêtre animal, elle a pu vérifier si le chien disposait d'une puce, c'est ainsi que le propriétaire a été identifié. Celui-ci refuse de venir récupérer son animal. Tension sur le terrain.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

→ Prévention bucco-dentaire (de janvier à mars) : Intervention des étudiants en odontologie. 27 participants sur les 3 mois.

→ Atelier « Bien être Femme » : notre partenaire Sylvana Respire, propose aux femmes des séances de relaxation, ainsi que des massages.

Avril :

→ Atelier découverte : Association AMEA, médiation animale. Les enfants ont activement participé à cette animation autour des animaux. Ils ont pu découvrir des poules naines, des cochons d'inde, des colombes, des reptiles et un gros toutou très sympa.

→ Le 13 avril : nous avons accueillis sur notre site le photographe Emilio Guzman, dans le cadre d'une création d'une photothèque ALOTRA. Ces photos auront pour but d'illustrer notre site internet, nos rapports d'activité, notre newsletter, et de réaliser de belles prises de vues de notre aire d'accueil. Quelques familles ont accepté de se faire « tirer le portrait »

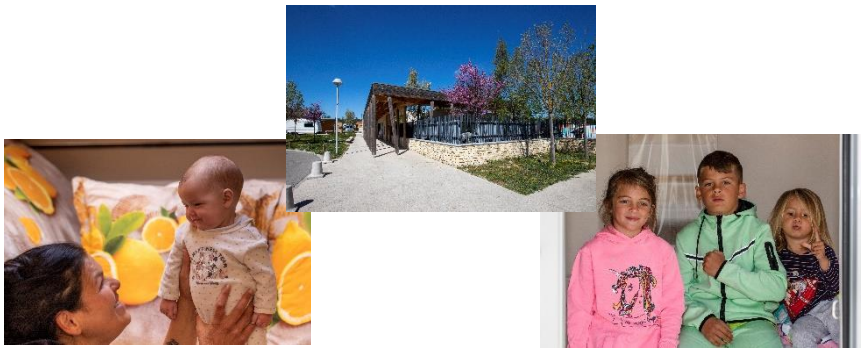

→ Atelier culturel : avec nos partenaires « Image clé » et l'Olpa (Observatoire de la laïcité en Provence), écriture d'un album autour de la thématique du « Vivre Ensemble » 47 participants tous site confondu.

→ Activités sportives (d'avril à août) : EducSport, un de nos partenaires fétiche qui remporte un énorme succès auprès des enfants. En plus des activités sportives, les enfants apprennent à respecter les consignes, les règles de vie en groupe, et la cohésion d'équipe.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

→ Le 13 avril, nous sommes contactés par l'un des voisins qui est mitoyen à notre site. Celui-ci, nous informe qui l'a reçu un coup de chevrotine sur sa baie vitrée. La responsable du site est allée constater les faits. L'ensemble des familles ont reçu en main propre, un courrier d'avertissement. Toutes les familles ont été informées des graves conséquences si cela devait se reproduire.

Mai :

→ Festival d'Art Lyrique : Découverte de l'opéra à Aix en Provence. En lien avec le service socio artistique du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Nous avons proposé un parcours découverte de l'opéra aux familles de l'aire d'accueil.
Le 24 mai, les enfants ont pu participer à un atelier découverte de l'opéra dans lequel ils ont pu accomplir des exercices vocaux et rythmiques.

Juin :

→ Le 13 juin, visite des services de la Métropole de notre site.

→ Entrée de plusieurs familles Roms. Au bout de 24h, nous demandons aux familles de quitter le site en raison de problèmes de comportements et présentation de faux papiers d'identité.

→ Festival d'Art Lyrique : Découverte de l'opéra à Aix en Provence. Le 07 juin, le service socio artistique a mis à disposition un 9 places pour une sortie spectacle au centre socio culturel le Château de l'horloge. Les enfants ont assisté au spectacle « La cuisine musicale ».
5 enfants et une maman accompagnatrice ont profité de ce spectacle avec la Responsable du Pôle social et le TSA.

Juillet :

→ Le 5 juillet, visite de Mr Gaillard, président d'Alotra et de notre DGS, Mr Rastoin.

Août :

→ Atelier découverte de l'informatique avec notre partenaire « Image clé » les enfants présents montrent un véritable intérêt à la création de site web et autres. Malgré les problèmes de lecture, cela les stimule.

Septembre :

→ Atelier Food Truck : fête de fin d'été ; comme chaque année, notre partenaire « Yes We Camp » à proposer un moment de partage entre enfants et parents, afin de fêter la fin des vacances et la rentrée des classes. Les enfants ont préparé un goûter à base de légumineuse. Cela a permis d'aborder la thématique de l'alimentation avec les parents.

Octobre :

→ Le 19 octobre, visite des services de la métropole pour évaluation des travaux du local des encombrants et réfection des fascines.

→ Activité artistique : nous avons accueillis la compagnie « Amuzik » pour un atelier de création d'instruments de musique à partir de matériaux recyclés (des bidons d'eau, boîtes de conserves, chambres à air, capsules de café).
Le lendemain, la compagnie a présenté son spectacle musical et humoristique « Ziko Tempo », qui avait pour thème le développement durable par la présentation d'instruments de musique fait à partir d'objets recyclés. Les enfants et leurs parents ont beaucoup appréciés.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

→ Octobre Rose : Une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein a été mise en place dans le cadre « d'octobre rose ». Pour cette action, nous avons privilégié la démarche de « l'aller vers » à la rencontre des femmes sur leurs emplacements.

→ Le 31 octobre, les enfants fêtent Halloween. Maquillages avec Nanou Puppo et chasse aux bonbons.

Novembre :

→ Le 6 novembre, nous rencontrons un problème avec 2 familles. Suite au non-respect du règlement intérieur, les familles reçoivent une mise en demeure. Les hommes réagissent avec violence envers la responsable.
Suite aux violences verbales et menaces, les forces de l'ordre sont appelées.
Les familles ont fait l'objet de pénalités financières ; elles sont depuis en interdit de séjour pour une durée d'un an, sur tous les sites des aires d'accueil d'Alotra/AMP.

→ Le 7 novembre, comité technique sur le site de La Malle d'Alotra et du service des gens du Voyage d'Aix Marseille Métropole Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

→ Le 10 novembre, visite du site La Malle, par les employés des aires d'accueil Gens du Voyage, hors DSP.

→ Le 30 novembre, contrôle des travaux par Madame Anselman, des travaux de réfection des fascines.

→ Atelier prévention santé : intervention sur site des étudiants infirmiers, dans le cadre de la prévention alimentation et activité physique.

→ Atelier découverte des sciences et environnement : avec notre partenaire « le Naturoscope » celui-ci est intervenu sur site auprès des enfants dans le cadre d'un atelier de sensibilisation au recyclage des déchets. Ils ont pu appréhender de manière ludique comment et pourquoi recycler les déchets. Le message est passé aux parents avec vigueur.

Décembre :

→ Le 4 décembre, début des travaux de réfection des fascines ; prise en charge par l'AMP.
Visite de Monsieur Breithel (service travaux AMP) pour le remplacement de notre PAC

→ Le 14 décembre, contrôle et suivi des travaux des fascines par un technicien de l'AMP

→ On fête Noël, goûter de Noël avec les enfants et leurs parents et distribution de père Noël en chocolat autour de notre beau sapin.

→ Le 29 décembre, fin des travaux des fascines.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

VI. CONCLUSION

L'année 2023 a été marqué par l'augmentation substantielle du prix de l'énergie, passant de 0.15€ le KWh à 0.30€ du KWh, ce qui aura eu pour conséquence une baisse du taux de fréquentation sur toutes nos aires en gestion déléguée. La conséquence sur le budget de l'association ne sera pas sans effet sur le résultat annuel.

L'augmentation des tarifs de l'énergie entraîne de vives tensions entre nos équipes de terrain et les usagers, mécontents et dans l'incompréhension d'une situation qui leur semble profondément injuste car ils ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat. Les voyageurs mettent en avant le coût du séjour et leur consommation électrique qui leur semblent plus élevés par rapport à d'autres aires.

Malgré tout, les voyageurs et notamment les plus fidèles, préfèrent le confort de nos aires d'accueil et concèdent à des sacrifices pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de services (sanitaires privatifs, espace cuisine) et des animations en direction des publics de tous âges, nos équipes insistent sur la régularité d'une scolarisation et proposent un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits ainsi qu'un accompagnement à la scolarité.

ALOTRA s'est attachée durant l'année 2023 à :
- Gérer et à apporter une réponse à des problèmes techniques appuyée par Aix Marseille Provence Métropole,
- Apporter des réponses aux besoins de la population concernée, en termes d'accès ou de maintien aux droits,
- Maintenir une qualité de service,
- Pérenniser le partenariat avec les écoles du secteur afin de permettre un meilleur accueil des publics et ainsi favoriser la scolarisation des enfants des aires d'accueil.

ALOTRA a ainsi :
- Permis d'accueillir les gens du voyage en répondant à ses obligations de délégataire
- Trouvé des modalités de fonctionnement et renforcé les rapports avec les équipes de la métropole pour le suivi global de cet équipement (visite de suivi, rencontres techniques, conseils…)

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentive à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Projet développement durable « Les éco-gestes » **p 57**

2) Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » **p 60**

3) Album photos **P 62**

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Plaquette développement durable « Les éco-gestes » Annexe 01

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

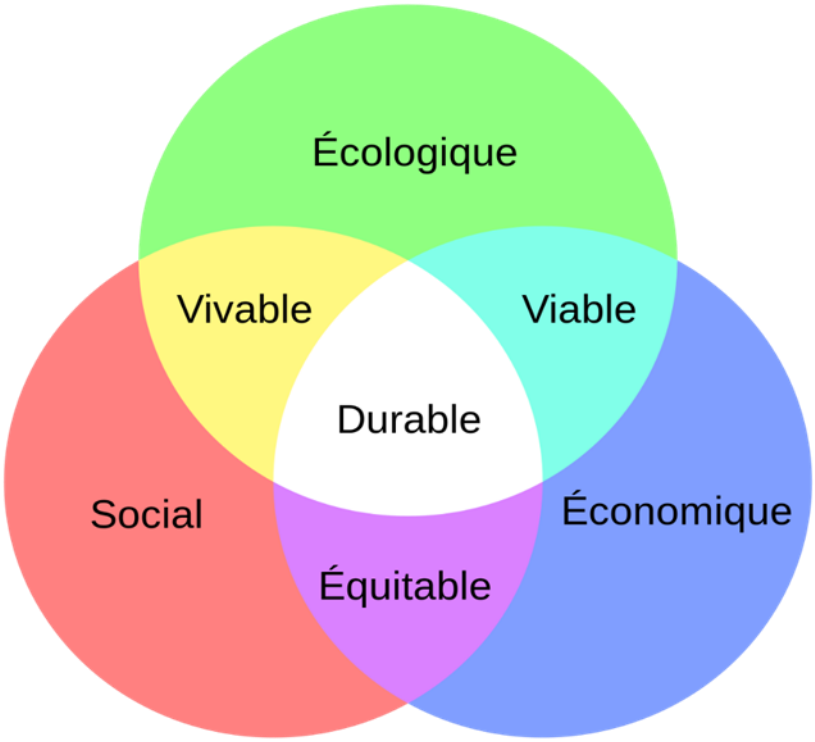

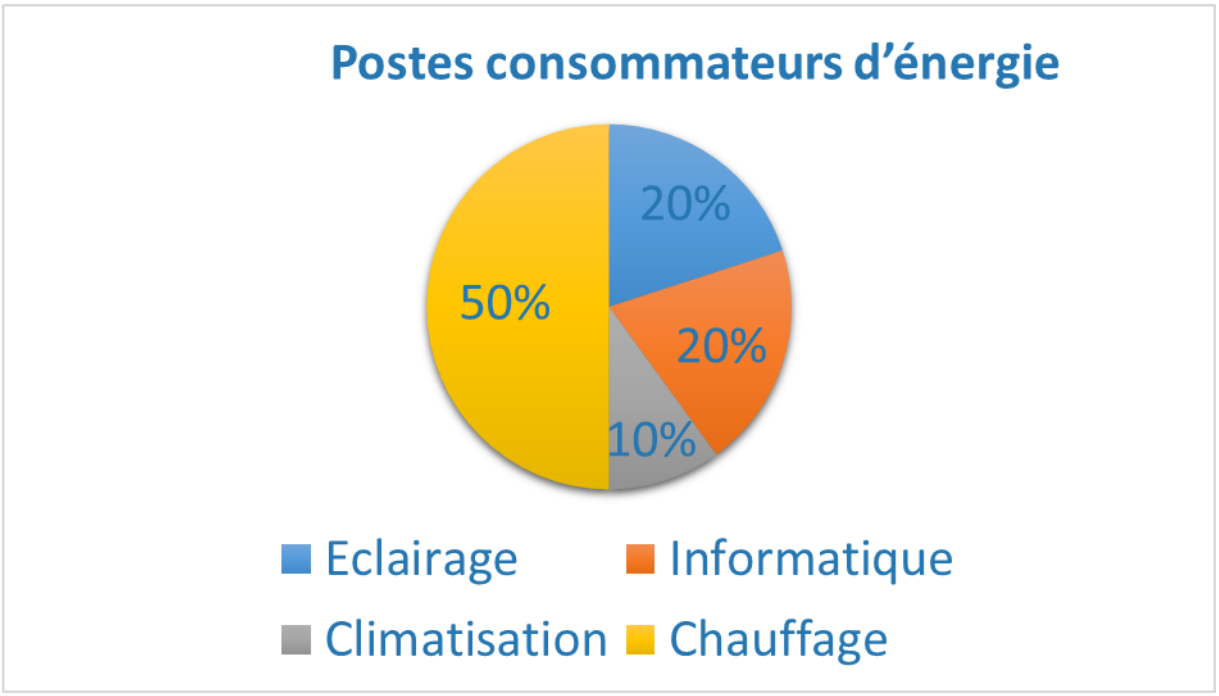

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Les éco-gestes :

Aérer 5 à 10 minutes tous les jours

La température **moyenne maximale** doit être de 19 °C

Baisser ou éteindre le chauffage selon la durée de l'absence

Éteindre ou débrancher les appareils en veille
Remplacer les néons par des LED

1°C de plus en été représente en moyenne 10% d'économie sur le rafraichissement

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil » Annexe 02

Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage

❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!

❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**

Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).

II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :

- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc.....)

❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).

III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

Alotra

PAYS D'AIX

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

► CONDITIONS DE DÉTENTION

ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982
ART. L214-1 À 214-6 DU CODE RURAL
ART. R214-17 DU CODE RURAL

► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL
Amende de 1re classe (au plus 150€)

► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES

► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS

► CHIEN ERRANT INTERDIT

ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL
ART. R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)

► DÉJECTION CANINE INTERDITE

ART R622-2 DU CODE PÉNAL
Contravention 2e classe (au plus 150€)

► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT

ART L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL
ART R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)

► VENTE RÉGLEMENTÉE

ART L214-8 DU CODE RURAL
ART R215-5-1 DU CODE RURAL
Contravention de 4e classe (au plus 750€)

► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement

► ABATTAGE INTERDIT

ART. R214-17 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL
Contravention de 3e (au plus 450€), 4e (au plus 750€) ou 5e classe (au plus 1500€)

► COMBAT INTERDIT

ART 521-1 DU CODE PÉNAL
Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement

► CHIEN DE 1ère OU 2ème CATÉGORIE INTERDIT

(règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

SPECTACLE « ZIKO TEMPO » : COMPAGNIE AMUZIC

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

ATELIERS « EN ROUTE POUR LES HISTOIRES » : ENSEIGNES DES CONTES

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

ATELIER TROTINETTE : EDUCSPORT 13

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

PREVENTION ALIMENTATION : ETUDIANTES IFSI

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

ACTIVITES D'EXPRESSION : ARTS SONORES

FOODTRUCK: LA CARAVANADE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

ATELIER MEDIATION ANIMALE : AMEA

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024

ATELEIR DECOUVERTE DE L'OPERA
SORTIE SPECTACLE FESTIVAL D'ART LYRIQUE

Reçu au Contrôle de légalité le 06 décembre 2024